

---

---

## Conseil d'Établissement du Lycée International Alexandre Dumas Mercredi 05 février 2025

Début de séance à 17h25.

Secrétaires de séance : un représentant de la liste *Les Parents Indépendants* & le Proviseur-adjoint.

Quorum : 24 membres du Conseil d'établissement ont une voix délibérative ; parmi eux 16 sont présents en début de séance.

Les représentants de la liste *Les Parents Indépendants* ont demandé la parole pour des propos liminaires.

*Monsieur le proviseur, mesdames, messieurs, les membres du conseil d'établissement,  
Nous souhaitons dans cette déclaration liminaire vous alerter sur les missions des représentants de parents que nous assumons depuis les élections dernières. Nous parlons aujourd'hui au nom de la liste Les Parents Indépendants.  
Nous voulons ici, véritablement dénoncer un manque d'égards du proviseur et plus largement de l'équipe de direction envers les familles d'élèves via notre représentation.*

*En effet, nous notons que les conditions d'exercice de nos fonctions ne sont actuellement pas réunies, en raison du non-respect de la réglementation pour partie et d'un positionnement relationnel imposée, très largement insatisfaisant.*

*A ce jour, monsieur le Proviseur n'a toujours pas répondu à notre demande de local de permanence faite le 14 novembre, permettant l'accueil des familles.*

*Il nous a imposé des contraintes importantes dans l'organisation de notre assemblée générale nous refusant sa coorganisation avec les autres listes et surtout en nous refusant la visioconférence et la mise à disposition du matériel, sans aucune référence légale. Il nous paraît dès lors, une volonté manifeste de sa part de remettre en cause le droit de réunion ainsi que le droit d'information des parents.*

*Plusieurs de nos communications sont restées lettres mortes et d'autres ont reçu des réponses très tardives. Nous attendons encore un simple fichier de mails de parents nous permettant d'informer les familles !*

*À cet instant, aucun des dossiers défendus par les représentants n'a été traité, aucune demande, aussi simple soit-elle n'a été satisfaite. Pour exemple, des emplois du temps pédagogiquement scandaleux dont les conséquences sur les élèves mais aussi sur les enseignants ne permettent pas d'assurer un parcours scolaire qualitatif.*

*Nous n'acceptons plus ce mépris institutionnalisé ! il est temps de considérer les parents comme des clients qui sont en droit de bénéficier d'un service payé, à la hauteur du contrat qui nous lie.*

*Nous vous alertons une nouvelle fois sur le non-respect de plusieurs points réglementaires qui ne sont pas entendus par la direction. En conséquence, faute de pouvoir bénéficier d'une collaboration équilibrée, nous vous informons qu'un recours juridique est en préparation afin de recouvrer nos droits financiers et pédagogiques, aussi bien auprès des institutions locales qu'en France.*

Les listes LAPLEIAD et APELIADORAN ont également demandé un temps pour des propos liminaires.

*Mesdames et messieurs les membres du conseil d'établissement du LIAD*

---

À la suite de la réunion de dialogue qui s'est tenue le mardi 4 février avec la direction du LIAD, en présence du Chef de secteur et du poste diplomatique, l'APLEIAD Alger, ainsi que l'APELIAD Oran et l'APE LIAD Annaba, prennent acte de l'initiative de la direction visant à répondre aux préoccupations que nous avons soulevées en tant que représentants des parents d'élèves. Toutefois, afin de garantir une transparence totale et un suivi rigoureux des échanges, nous demandons la transmission, dans les meilleurs délais, du compte rendu officiel de cette réunion. Ce document devra mentionner de manière claire et détaillée les réponses apportées aux différentes revendications exprimées. Dans l'attente de cette transmission, nous maintenons la suspension de notre participation aux instances. De ce fait, à l'issue de la lecture de cette déclaration, nous quitterons la séance. Nous vous demandons instamment, conformément à l'article D111-9 de la Circulaire des instances, de bien vouloir diffuser cette déclaration liminaire à l'ensemble des parents d'élèves des cinq sites du LIAD et de la joindre au PV de ce CE du 5 février 2025.

A la suite de cette lecture, les membres de ces deux listes quittent le CE.

## 1- Approbation de l'ordre du jour

A propos de l'ordre du jour, les *Parents Indépendants* demandent s'il est possible d'ajouter à l'ordre du jour de ce CE, ou du prochain, l'évaluation du *Projet d'établissement* publié en 2022, comme indiqué dans le compte-rendu de juin 2024. Le Proviseur explique en premier lieu que l'évaluation se fait au fur et à mesure de l'année scolaire. Par ailleurs, dès le début d'année scolaire, les équipes enseignantes ont été invitées à travailler sur l'évaluation du projet d'établissement en vue de l'écriture du prochain (la présentation de l'évaluation en cours d'année ne lui semble donc pas opportune). En second lieu que le *Projet d'Etablissement* a une validité de 3 à 5 ans, que nous sommes donc encore dans le temps de la mise en œuvre et que le travail d'évaluation proprement dit viendra donc en son temps.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 2- Approbation des PV des CE des 25 juin et 25 novembre 2024.

Le compte-rendu du CE du 25 juin 2024 est adopté (1 vote contre).

En ce qui concerne le compte-rendu du CE du 25 novembre 2024, les *Parents Indépendants* demandent la modification de plusieurs répétitions de « un représentant parent » sans jamais citer le nom des *Parents Indépendants*. Ils demandent un même traitement quant à la dénomination des listes et souhaitent que leurs interventions soient identifiables au même titre que les autres listes dans le compte-rendu. Le Proviseur explique que c'est volontairement que le nom des intervenants n'est pas mentionné dans le compte-rendu, en partie parce que ces documents sont ensuite publiés sur le site internet du LIAD ; il réfute toute volonté de cibler particulièrement telle ou telle liste en ne mentionnant pas l'appartenance des représentants de parents. Il passe le PV au vote. Le compte-rendu est adopté (4 votes contre).

### A. Domaines éducatif et pédagogique

#### 1. Conventions avec l'Institut Cervantès et l'Institut Français d'Algérie

La convention avec l'Institut Cervantès s'inscrit dans l'action globale du LIAD en faveur du plurilinguisme. Elle doit permettre de développer l'enseignement de l'espagnol à Oran, avec également l'accueil d'activités culturelles sur le site du LIAD-Oran. Il s'agit de nourrir la coopération culturelle pour la diffusion de la langue et de la culture espagnoles. Il est ainsi prévu d'organiser des sessions de certifications au DELE, comme cela se fait à Alger.

---

La convention avec l'Institut Français d'Algérie vise à encadrer les activités mutuelles et multiples qui existent entre les deux institutions. Ces activités réciproques (éducatives, culturelles et pédagogiques) doivent aussi permettre de valoriser mutuellement les activités des deux institutions auprès de leurs publics. La convention encadre enfin la mise à disposition réciproque de locaux.

Les deux conventions sont adoptées.

## 2. Clubs et Ateliers

Le Proviseur présente l'ensemble des activités proposées aux élèves du LIAD au titre des clubs et ateliers. Il souligne le dynamisme de l'offre proposée, signe de la richesse des projets pédagogiques mis en œuvre. Ces projets se déroulent sur les temps périscolaires et concernent les 3 sites du second degré.

## 3. Maths en jeans

Ce projet de voyage porte sur un séjour à Paris (2 jours/3 nuitées) pour 62000 dinars, fin mars. Il concerne des élèves du collège, du lycée mais également de l'école primaire d'Alger. Il prend appui sur des clubs qui existent déjà et sur le 36e Congrès scientifique organisé fin mars et qui est l'objet de ce séjour.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

## 4. Calendrier scolaire 25-26

Ce calendrier (**annexe 1**) sera également soumis au *Conseil du second degré* qui se tient le 11 février prochain. Monsieur le Proviseur rappelle le processus suivi par ce calendrier : respect des périodes scolaires du 1er degré, respect des différentes contraintes (compte des heures, respect des temps de vacances et du temps scolaire, étaler les périodes scolaires sur 7 semaines même si la fin d'année et la rentrée sont plus longues, respect des jours fériés en France et en Algérie), lien étroit avec le calendrier adopté en Tunisie (notamment pour la bonne organisation des périodes de formation).

La rentrée 2025 aura lieu les 1er et 02 septembre 2025 pour les personnels ; la rentrée des élèves aura lieu le 03 septembre. Le 04 septembre est un jour férié.

Le Proviseur passe ensuite à quelques points qui n'avaient pas pu être présentés au dernier CE faute de temps.

## 5. Projet de l'Association sportive

Ce projet prévoit notamment des rencontres sportives avec des écoles partenaires, comme c'est déjà le cas avec l'école britannique. Une Conseillère des Français de l'étranger demande pourquoi le choix de ce partenaire. Le Proviseur-adjoint explique que c'est un choix d'opportunité et que le LIAD est ouvert à d'autres partenariats dans ce domaine.

L'AS - présidée par le Proviseur et qui implique tous les enseignants d'EPS d'Alger - est également mobilisée dans le cadre des activités du Conseil de la Vie Lycéenne au travers de tournois sportifs entre élèves. Un des axes de développement réside dans la pleine participation à la Ligue sportive Maghreb-est.

## 6. Projets d'Éducation à l'information et à l'orientation et d'Éducation au Développement Durable (EDD)

Le Proviseur-adjoint indique que le programme d'Éducation à l'information et à l'orientation (**annexe 2**) concerne le second degré et avant tout les élèves de 3e, 2de, 1e et Terminale dans le cadre du *Parcours avenir*. Il vise à jalonner l'année de moments de mobilisation des élèves pour que ceux-ci s'emparent de ces questions cruciales et construisent

leur propre parcours d'orientation. Parmi ces jalons on peut citer les séances régulières d'Accompagnement Personnalisé à l'Orientation (APO) de la 3e à la Terminale, ou encore les deux Semaines de l'Orientation (SO1 en novembre et SO2 en janvier). L'ambition est également d'insister sur les moments forts liés à chaque niveau : le choix des spécialités en Seconde, les stages d'observation en milieu professionnel en Troisième et en Seconde, le cycle terminal en Première et Parcoursup en Terminale. A ce titre, un partenariat dense et fécond a été menés dans le cadre de la 2e Semaine de l'Orientation (SO2) avec l'académie de Versailles avec la venue sur site d'une Psychologue de l'Education nationale qui a travaillé avec les professeurs principaux et avec les élèves sur ces enjeux. Ces questions sont également travaillées avec les familles lors de visio qui ont eu lieu. En lien avec l'APLEIAD-Alger, un Forum des métiers a aussi été proposé aux 1e et Terminale.

Une professeure pose la question de la mobilisation des autres classes. Le Proviseur-adjoint indique que ce sujet de la structuration du Parcours avenir, notamment sur le niveau collège, est effectivement posée et va être travaillée, avec le PRIO et l'académie de Versailles.

Sur l'Éducation au développement durable (**annexe 3**), le Proviseur-adjoint rappelle combien ces actions, 1er degré et 2d degré, sont essentielles et qu'elles reposent sur les Objectifs du Développement Durable de l'ONU. Sur ces bases, le LIAD s'est fixé un certain nombre d'objectifs, sous l'impulsion de la référente EDD et que ces éléments sont ensuite déclinés en différentes actions tout au long de l'année, notamment en lien avec des partenaires extérieurs. Par ailleurs, cette année une expérience est menée pour simuler une *CONFérence des Parties* (COP) sur le climat. 7 personnels du LIAD, enseignants et non-enseignants, ont été formés en ce sens par l'IRF de Tunis. L'objectif est de mener un travail avec des élèves volontaires cette année (ce projet suppose une partie d'apport de connaissances et une partie de simulation de négociation) et de mettre en place un travail interdisciplinaire sur des classes entières (sans doute une au lycée et une au collège) l'an prochain.

## 7. Calendrier des examens 2025 sur ALGER

Le calendrier des épreuves (**annexe 4**) a été présenté par le Proviseur. Il a rappelé que c'est une démarche au long cours, mené en pleine coopération avec le Rectorat de Marseille et la Tunisie avec qui nous avons un calendrier très largement commun sur ce point. Un des représentants des personnels, qui est également membre du Service des examens a présenté le nombre de candidats libres pour la session 2025 : 1450 inscrits pour les candidats au baccalauréat en Terminale, 1090 candidats pour les Epreuves anticipées en 1e. Les inscriptions des candidats au DNB ne sont pas encore finalisées.

Ce calendrier – susceptible de changements à la marge - a été élaboré en essayant au maximum de ne pas trop mobiliser les équipes le week-end, sauf contrainte majeure (comme au début du mois de juin où certains jours sont bloqués du fait d'épreuves aux sujets partagés entre Alger, Tunis et la France et de contraintes calendaires fortes).

Une Conseillère des Français à l'Etranger pose la question du chevauchement entre certaines épreuves des examens français et le calendrier du baccalauréat algérien. Le Proviseur-adjoint lui indique que, comme l'année dernière, tous les élèves qui seraient concernés se verront proposer – lorsque cela sera possible - un aménagement, en repositionnant par exemple des épreuves orales.

Une enseignante demande pourquoi les épreuves semblent démarrer plus tôt cette année. Les premières épreuves auront effectivement lieu à la mi-mai. Cependant, le Proviseur précise que ces épreuves ne concernent pas nos élèves,

---

ne supposeront donc pas d'arrêter les cours aussi tôt et que ces dates avancées sont la résultante des contraintes fortes avancées plus haut.

Des représentants de parents (*Ensemble pour nos Enfants* et *Les Parents Indépendants*) posent la question de la date d'arrêt des cours. Le Proviseur explique qu'à ce stade il nous est impossible de la définir dans la mesure où toutes les contraintes n'ont soit pas encore été définies, soit n'ont pas été actées pour pouvoir ensuite en déduire la disponibilité des personnels & des locaux pour pouvoir maintenir, éventuellement, tels ou tels cours. Un souci particulier sera néanmoins porté à la question de la continuité pédagogique, qu'il s'agisse d'organiser des sessions de révision ou de maintenir certains cours, au cas par cas, en fonction des niveaux & des ressources disponibles. L'objectif, déjà indiqué et qui reste d'actualité, serait notamment de travailler à une prise en charge des élèves de 6e et de 5e, selon la disponibilité des salles & des enseignants, sachant qu'il est impératif de maintenir une forme d'étanchéité entre les zones consacrées aux examens - où les candidats doivent bénéficier de conditions strictement encadrées - et les zones éventuelles où ces cours auraient lieu. Tout cela fait l'objet d'un travail minutieux et précis avec le Service des examens, travail déjà entamé & qui se poursuit.

Une Conseillère des Français à l'Étranger demande si le LIAD bénéficie pour cela d'espaces supplémentaires. Le Proviseur indique qu'il ne faudra pas compter à ce moment-là du nouveau bâtiment F qui sera issu du *Grand Liad*, ne serait-ce que parce que son usage suppose la venue d'une commission de sécurité. La Conseillère demande si le 30 mai peut être retenu comme date de fin des cours. Le Proviseur ne veut pas s'engager à ce stade, tout dépendra de la disponibilité des salles, des personnels ...

Les Parents indépendants demandent si des cours en visio pourraient avoir lieu ? Le Proviseur explique que tout dépendra de la disponibilité des personnels, nombre d'entre eux étant potentiellement pris par les surveillances et/ou par les corrections de copies.

## 8. Carte des langues 2025-2026

A la rentrée 2025, le LIAD propose trois changements majeurs dans sa carte des langues :

- Sur le niveau 1e, un BFI *bilingue* (français-arabe) sera proposé à Alger, complétant l'offre actuelle sur la Section internationale puisque nous disposons d'une Section internationale au CP, puis de la 6e à la Seconde, et sur le cycle terminal d'un BFI trilingue (français-anglais-arabe). L'objectif est de proposer aux élèves qui souhaiteraient s'engager dans ces parcours d'excellence mais qui ne seraient pas à l'aise avec la maîtrise de deux Langues Vivantes Étrangères de trouver un parcours plus adapté. Notre souhait est de proposer aussi, à terme, un BFI bilingue français-anglais.
- Sur les niveaux 2de et 1e, 5 parcours possibles (**annexe 5**) vont être proposés aux élèves en fin de 3e (et en fin de 2de pour ajuster l'offre actuelle, quelque peu trop rigide). Nous souhaitons, avec ces parcours, apporter non seulement plus de souplesse à nos élèves mais également plus de lisibilité aux familles puisque ce parcours sera valable sur tout le lycée et permettra donc une stricte correspondance entre le parcours scolaire quotidien et l'inscription au baccalauréat en 1e (Cyclades), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et qui crée parfois bien des incompréhensions.
- Au collège, la LVC Espagnol sera rendue obligatoire à partir de la classe de 5e sur le site d'Alger (c'est déjà le cas à Annaba et Oran). Pour information, cette année, seulement 18 % des élèves de 5e d'Alger ne suivent pas d'espagnol, ce qui les prive d'un parcours linguistique plus varié et plus riche, mais également plus souple pour celles et ceux qui seraient amenés à rentrer en Europe avant le baccalauréat.

---

Toujours au collège, le parcours PARLE (Parcours Adapté et Renforcé de Langue Etrangère), qui vise à augmenter l'exposition des élèves à une langue – en l'occurrence l'anglais (en permettant à un enseignant d'une discipline dite non linguistique d'assurer jusqu'à 50 % de son temps de cours dans cette langue)

- restera obligatoire pour tous les élèves de 6e
- restera proposé à un groupe de 3e (le groupe d'élèves de 4e actuel)
- sera proposé à deux classes de 5e, sur la base du volontariat (et éventuellement après que les dossiers soient départagés si la demande était supérieure au nombre de places)

Une élève demande pourquoi l'arabe reste obligatoire, à des niveaux différents, dans les parcours proposés au lycée. Le Proviseur & le Proviseur-adjoint expliquent qu'il s'agit là d'une volonté mise en œuvre par l'AEFE dans tous les établissements du réseau, à savoir la pleine mise en valeur de la langue du pays hôte, et que cela constitue également un des engagements stipulés au titre de l'accord inter-gouvernemental entre les gouvernements français et algérien qui a présidé à l'ouverture du LIAD. Par ailleurs, sur le fond, non seulement les parcours proposés permettront à chaque élève d'adapter la place de l'arabe et ses appétences personnelles et à son niveau – qui relèverait d'une LVA, LVB ou LVC), mais surtout cette acculturation à la culture arabophone constitue, nous en sommes persuadés, une richesse formidable pour nos élèves, au-delà des opportunités professionnelles auxquelles cela leur permettra sans doute de prétendre.

Un Conseiller des Français de l'Etranger pose la question du berbère : pourrait-il être suivi par un élève ? Le Proviseur explique qu'à ce stade il n'est pas possible d'envisager de proposer son enseignement au LIAD mais qu'un élève peut parfaitement le suivre de manière autonome ou via un organisme & le présenter au baccalauréat puisque l'épreuve existe. Une Conseillère des Français de l'Etranger demande quand cette carte des langues entre en application. Le Proviseur répond que ce sera à la rentrée 2025.

Par rapport à la question de la rentrée 2025, le Proviseur alerte sur la multiplication des dispositifs particuliers et autres cours à effectifs réduits. Si leur intérêt pédagogique est assez peu contestable, leur mise en œuvre complexifie énormément la structure des emplois du temps qui s'en trouvent rigidifiés et finissent par ne satisfaire personne. Un travail d'assouplissement de la structure sera donc engagé à partir du mois de mars.

## 9. Horaires aménagés entre le 09 et le 27 mars 2025

Tous les cours assurés sur le niveau secondaire (Alger-Oran-Annaba) durant cette période passent de 55 minutes à 50 minutes (**annexe 6**). Pour les personnels non-enseignants, l'organisation du temps de travail se fera sur le principe d'une heure de moins par jour de travail pour un temps complet. Pour le personnel administratif, de santé, technique et de vie scolaire, ce sera selon les nécessités de service et selon le principe de journée continue.

Pour les temps partiels, cela sera proratisé ainsi :

- 100 % = 60 minutes
- 90 % = 55 minutes
- 75 % = 45 minutes
- 50 % = 30 minutes

---

Les chefs de service organisent le temps de travail dans le respect de cette règle, faisant remonter les emplois du temps modifiés au SAF.

Cet aménagement n'impacte pas le 1er degré qui termine déjà plus tôt habituellement. Une note de service de Mme la COCAC encadre ces aménagements.

Des représentants des personnels demandent pourquoi les horaires choisis ne sont pas des chiffres ronds ? Les choix retenus sont difficiles à retenir. Certains proposent de supprimer la récréation. Le Proviseur précise que si nous voulons que tous les élèves puissent finir environ une heure plus tôt, sans qu'aucun cours ne soit annulé en tant que tel, sans empêcher ceux qui le souhaiteraient de déjeuner, sans empêcher les élèves d'avoir une pause méridienne et sans priver les élèves de récréation (il n'est pas certain que maintenir des élèves en cours durant quatre heures sans aucune réelle pause ne soit très efficace), il est impossible d'avoir des chiffres ronds partout, d'autant que les élèves doivent pouvoir changer de salle entre les cours ...

Avant de passer aux questions diverses, un Conseiller des Français de l'Etranger demande si les interventions d'*Initiadrroit* sont maintenues. La réponse est positive ; la directrice de l'école d'Annaba précise que l'intervenant habituel interviendra sur son site dans quelques jours. Il est également rappelé par le Proviseur que d'autres actions pédagogiques sur le Droit et son impact sont menées auprès des élèves, en-dehors de ce cadre avec Initiadrroit.

Madame la Conseillère de coopération et d'action culturelle demande la parole au Proviseur. Elle introduit son propos par l'affirmation du soutien de l'ambassade au Proviseur et à ses équipes pour leur pilotage de l'établissement, regrettant que certains propos se placent dans une remise en cause de ses missions et des rôles de chacun. Elle réfute ainsi que les parents soient considérés comme des clients : le LIAD est un Etablissement Public et les parents en sont donc des usagers mais certainement pas des clients, terme qui emporte avec lui une logique commerciale (même si le paiement des droits de scolarité est une réalité et peut poser des questions aux principaux intéressés). Elle déclare ensuite être très surprise par certaines des questions de représentants de parents, notamment celles relatives à des textes officiels, en l'occurrence l'article 4 de l'accord bilatéral du 21 octobre 2001 entre les gouvernements algérien et français, questions qui concernant la bonne application de l'accord sur l'enseignement du français, la place privilégiée faite à la littérature algérienne d'expression française, ainsi que l'intégration de l'histoire, la géographie et l'instruction civique de l'Algérie dans les apprentissages.

Elle indique que ce questionnement ne saurait relever des prérogatives des parents dans la mesure où il s'agit d'un élément politique qui relève de la seule responsabilité de Monsieur l'Ambassadeur. Les parents n'ont pas dans leurs champs de compétences, dans le cadre du Conseil d'Etablissement, ces sujets ; ils doivent donc circonscrire leurs interventions aux prérogatives d'un Conseil d'établissement.

L'un des représentants des *Parents Indépendants* exige un droit de réponse car les questions soulevées viennent de sa liste. Il rappelle que les questions posées sont à l'initiative des parents et que seules les interrogations écrites dont l'auteur est identifiable sont remontées. Le représentant estime donc que les questions sont donc à ce titre légitimes et qu'elles doivent donc être traitées. La Conseillère culturelle – qui, elle se permet de le rappeler, est membre du CE car ses fonctions lui donnent les missions de Rectrice en Algérie - redit une nouvelle fois que si les parents peuvent légitimement se les poser, elles ne rentrent pas dans le champ du Conseil d'Etablissement et qu'il n'appartient donc pas aux équipes du LIAD de rendre compte quant à leur application.

---

Le Proviseur-adjoint apporte quelques précisions sur certains aspects des questions des Parents indépendants (cf. ci-après dans les réponses aux questions diverses).

Il est apporté quelques réponses orales aux questions des élèves.

- Les élèves demandent la mise en place de groupes de niveaux en langue arabe. Le proviseur précise la différence entre groupes de niveaux et groupes de compétences et explique que, tout comme le corps d'inspection, il n'est pas favorable à la mise en place de groupes de compétences. Le Proviseur rappelle aussi que les groupes de niveau ne correspondent pas à l'esprit du système français en matière d'apprentissage des langues où c'est davantage le travail sur les compétences, l'hétérogénéité des groupes et l'individualisation des apprentissages qui sont défendus. Il convient enfin d'insister sur le fait que la langue arabe, comme toute autre discipline, suppose un investissement, un engagement de la part des élèves, le but n'étant pas de rester constamment au même niveau, de la 6e à la Terminale. Pour ce qui est de la remédiation dont certains élèves peuvent avoir besoin : les élèves les plus éloignés de cette langue, en Seconde, ont la possibilité d'intégrer un groupe de remédiation qui se tient une fois par semaine. Il y a également la possibilité de solliciter du tutorat.

- La question de la cigarette électronique et de son utilisation dans l'établissement est évoquée.

Certains élèves et parents nous ont en effet alertés sur la banalisation de ce type de comportements. Le premier axe de travail doit porter sur la vigilance accrue de la part des adultes du lycée, enseignants, assistants d'éducation mais aussi tous les autres adultes, pour signaler ce type d'agissements qui nuisent tant au climat scolaire du LIAD qu'à la propre santé des consommateurs.

Un deuxième axe de travail sera le renforcement des contrôles à l'entrée du LIAD, qu'il s'agisse de la surveillance humaine ou du contrôle technique qui sont effectués à l'entrée.

Enfin, une logique de prévention, de sensibilisation ne peut être omise et un travail en ce sens va être déployé à partir du mois de mars, en lien avec les services compétents de l'ambassade de France, à destination des élèves & des parents.

- La question de l'état des toilettes dans l'établissement est abordée, pas de savon, il y a régulièrement un manque de papier toilette et des élèves les utilisent pour fumer. Le DAF parle de dégradations régulières et la CPE collège note un manque de toilettes disponibles pour accueillir autant d'élèves durant les pauses. Il est également fait état, malgré un travail de sensibilisation sur le bon usage des toilettes par les élèves, d'un manque évident de civisme de la part de certains élèves, malgré le passage régulier des collègues chargés de l'entretien et leur grande réactivité & implication sur cette question.

Fin du CE à 20h00.

## **A- Questions diverses :**

### **1- Questions des délégués des élèves (03/02/25 - 21h10)**

1- Pourquoi le lycée ne propose-t-il plus de groupes de niveau pour les cours d'arabe, alors que cette organisation était en place jusqu'en 3e ? Cela crée une classe avec un niveau très hétérogène : certains élèves, qui ont étudié les bases comme les lettres en 3e, se retrouvent maintenant face à des textes complexes et des exercices très avancés, ce qui

rend l'apprentissage difficile et peut fortement impacter leurs résultats. Ce problème est d'autant plus marqué qu'il est impossible d'adapter les évaluations en fonction des différents niveaux des élèves.

Quelles solutions pourraient être envisagées pour améliorer la situation ?

La réponse a été apportée durant la séance.

2— Quelles mesures peuvent être mises en place pour renforcer la sécurité et le contrôle des objets et substances entrant dans le lycée ? En effet, il est devenu trop facile d'introduire des objets dangereux et des substances illicites dans l'établissement. De plus, la présence des « puffs » s'intensifie, et certains élèves n'hésitent plus à fumer en classe ou dans la cour. Comment l'établissement compte-t-il réagir face à cette situation ?

La réponse a été apportée durant la séance.

3 — Pourquoi le papier toilette est-il souvent absent dans les toilettes du site d'Alger alors que les agents de surface interviennent trois fois par jour, notamment à la pause de 10 h, à la pause méridienne et à la pause de 15 h ?

En effet, les agents d'entretien interviennent au moins trois fois par jour dans les sanitaires, collège et lycée, pour le nettoyage et normalement pour le réassort, notamment en papier toilettes. Une vigilance sera portée sur ce point. Il est cependant à noter l'importance du gaspillage de ces consommables.

## 2- Ensemble pour nos Enfants

### 1. Échelonnement des paiements et impact sur les familles

L'échéancier actuel des paiements représente une charge financière importante en raison de la concentration des échéances :

- Le 2<sup>e</sup> trimestre doit être réglé avant le 1<sup>er</sup> décembre, alors que le 1<sup>er</sup> trimestre n'est pas encore terminé.
- Le 3<sup>e</sup> trimestre est exigible en mars, soit en plein 2<sup>e</sup> trimestre de l'année en cours.
- Le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année suivante doit être payé en avril de l'année en cours, alors que les élèves n'ont pas encore terminé leur année scolaire actuelle. Cette organisation, avec seulement un mois d'intervalle entre le paiement du 3<sup>e</sup> trimestre et celui du 1<sup>er</sup> trimestre suivant, crée une pression financière importante pour les familles.

Nous demandons :

- Une révision de l'échéancier afin d'assurer une meilleure répartition des paiements sur l'année scolaire.
- La possibilité de payer le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année suivante en septembre, plutôt qu'en avril de l'année précédente.
- Nous comprenons la nécessité de sécuriser les inscriptions pour l'année suivante, mais proposons une solution intermédiaire : le versement d'un tiers du montant du 1<sup>er</sup> trimestre en fin de 3<sup>e</sup> trimestre pour bloquer la place, puis le paiement du solde en septembre.

Quelles alternatives l'établissement pourrait-il envisager pour assouplir cet échéancier tout en garantissant une bonne gestion des effectifs scolaires ?

Il convient qu'un délai de trois mois soit respecté entre chaque appel de fonds pour le paiement des droits de scolarité.

Pour l'année 2024-2025 le calendrier retenu est le suivant :

1er décembre 2024 pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024-2025

10 mars 2025 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2024-2025

15 juin 2025 pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2025-2026

### 2. Hygiène, accès aux sanitaires et consommation de cigarette électronique

L'administration a confirmé que des travaux étaient prévus sur certaines installations sanitaires, mais sans fournir de calendrier précis. Nous souhaitons obtenir :

- Un échéancier détaillé pour la réouverture des toilettes condamnées.
- Une garantie d'un entretien rigoureux et régulier, avec une surveillance accrue de la disponibilité des fournitures essentielles.
- La mise en place d'un agent d'entretien avant et après chaque récréation, afin d'assurer l'hygiène des sanitaires et de réapprovisionner savon et papier toilette, tout en évitant tout gaspillage de ces produits.

Par ailleurs, nous souhaitons alerter sur un problème de santé publique croissant au sein de l'établissement :

- La consommation de cigarettes électroniques ("puff") par certains élèves, dès la 5<sup>e</sup> jusqu'en Terminale.
- Ces consommations se font parfois en classe avec discrétion, mais plus fréquemment dans les toilettes, qui deviennent des lieux privilégiés pour cette addiction.

Nous souhaitons savoir :

- Quelles mesures l'établissement envisage-t-il pour lutter contre ce phénomène qui touche des élèves de plus en plus jeunes ?
- Existe-t-il des dispositifs de sensibilisation et de prévention à mettre en place avec le soutien d'acteurs spécialisés ?

Les agents d'entretien interviennent au moins trois fois par jour dans les sanitaires, collège et lycée, pour le nettoyage et normalement pour le réassort, notamment en papier toilettes. Une vigilance sera portée sur ce point.

Les toilettes du rez-de-chaussée du collège (3 cabines garçons et 3 cabines filles) sont ouvertes en permanence. Celle du lycée sont toutes ouvertes durant les temps de récréation ; durant les intercourrs, seules les toilettes à proximité de la vie scolaire sont ouvertes, afin d'éviter les circulations plus ou moins légitimes des élèves et une forme de stratégie d'évitement ...

La consommation de différents produits interdits au règlement intérieur, notamment dans les toilettes, est une préoccupation partagée par les services de vie scolaire et par la direction. Notre vigilance doit donc être renforcée. Les CPE ont déjà accentué leur présence dans les toilettes ou à proximité pour réduire les possibilités. Tous les adultes du LIAD seront appelés à une plus grande attention à ces questions, particulièrement pour les "puff" qui semble-t-il peuvent parfois être consommées en classe.

### 3. Climat scolaire et bien-être des élèves

Plusieurs initiatives ont été mises en place (CVC, cellule bien-être, programme de lutte contre le harcèlement), certaines questions restent en suspens.

- Quels indicateurs sont utilisés pour mesurer l'impact et l'efficacité de ces dispositifs: il s'agit des signaux faibles à relever :

[Grille de signaux faibles-2D.pdf](#)

- Existe-t-il une feuille de route définissant des objectifs clairs et des actions concrètes à moyen terme ?
- L'établissement envisage-t-il de renforcer la participation des élèves, notamment à travers des espaces d'expression réguliers leur permettant de partager leurs ressentis et leurs attentes ?

Concernant la cellule bien-être et la lutte contre le harcèlement, un suivi exhaustif de tous les signalements existe, permettant de suivre l'avancée des situations et de décider aussi, parfois, de transférer le traitement de tel ou tel cas au niveau de la vie scolaire voire de la direction, soit s'il ne s'agit pas à proprement parler de harcèlement, soit si la situation persiste malgré la mise en place du protocole que nous avons retenu pour la gestion de ces situations.

---

Il n'existe pas à ce stade de feuille de route en matière de climat scolaire mais sans doute faudra-t-il formaliser tout cela pour donner plus de visibilité au travail mené.

Concernant la participation des élèves, le canal privilégié jusqu'ici reste les instances représentatives des lycéens et des collégiens, et donc la sollicitation des représentants des élèves qui sont là pour porter la parole de leurs camarades.

#### **4. Pédagogie, adaptation des rythmes scolaires et accès aux ressources**

Nous comprenons que l'établissement, en tant que centre d'examens, doit accueillir des candidats libres, ce qui entraîne l'arrêt des cours dès la fin mai. Conscient de cette contrainte, le proviseur cherche une solution pour minimiser cette interruption. Il a notamment proposé, dans un premier temps, une fois le nombre de candidats et de salles disponibles confirmé, de privilégier les classes intermédiaires en leur offrant une continuité pédagogique selon les disponibilités.

Nous aimerions savoir :

- Où en est cette réflexion ?
- Quelles solutions pourraient être envisagées pour garantir un encadrement pédagogique jusqu'à la fin de l'année scolaire et éviter la banalisation des cours en juin, notamment pour ces classes ?

Par ailleurs, nous souhaitons souligner les difficultés rencontrées par les élèves absents pour récupérer leurs cours. Actuellement, ces derniers peinent à rassembler l'intégralité des contenus manqués, ce qui peut nuire à leur apprentissage, en particulier pour les classes d'examen.

Compte tenu de ces difficultés, nous demandons que les cours complets soient systématiquement mis à disposition sur l'espace "Contenus et Ressources" de PRONOTE, afin de garantir un accès équitable aux supports pédagogiques pour tous les élèves, particulièrement en cas d'absence.

Les inscriptions aux différents examens viennent d'être terminées, et ce depuis quelques jours seulement. Le service des examens entame donc depuis peu, en lien avec le Rectorat, l'expertise, jour par jour, des moyens humains et matériels à mobiliser pour honorer nos impératifs de centre d'examen. Une fois ce travail terminé, nous serons en mesure de proposer des éléments de continuité pédagogique durant cette période.

Notre souhait et notre objectif sont de proposer, notamment dans les petites classes, des temps de continuité pédagogique, malgré les examens. Cette ambition ne doit néanmoins pas se faire en opposition avec les examens. Pour ce qui des plus grands, et notamment des classes à examens, ce qui est priorisé est une logique d'accompagnement dans les révisions, possiblement en distanciel.

#### **5. Communication et relation entre les parents et l'administration**

Lors du dernier CE, nous avons exprimé notre souhait de renforcer les échanges entre l'administration et les représentants des parents.

Nous proposons ainsi :

- L'organisation de réunions mensuelles entre l'administration et les représentants des parents, afin de suivre régulièrement les sujets récurrents (emplois du temps, hygiène, suivi pédagogique, etc.).

#### **L'administration est-elle favorable à cette proposition ?**

Des temps de concertation ont déjà eu lieu depuis le début de l'année, manifestant donc concrètement notre attachement à un dialogue constructif et serein avec les représentants de parents d'élèves. D'autres réunions ont commencé à avoir lieu avec chacune des différentes listes. Ce travail sera poursuivi pour tenter de gagner en efficacité dans le travail de coopération entre les familles et le LIAD, dans l'intérêt bien compris des enfants.

### **3- Parents Indépendants**

1- Les parents souhaitent attirer votre attention sur 2 points de l'article 4, issus de l'accord bilatéral entre le gouvernement Algérien et le gouvernement Français, concernant l'enseignement du Français et de la place privilégiée faite à la littérature algérienne d'expression française, qui n'est pas visible dans les apprentissages. Par ailleurs, il est explicitement prévu l'intégration de l'histoire, la géographie et l'instruction civique de l'Algérie, cependant, nous constatons avec regret qu'il n'en est rien. Cette question d'ordre légal, également prévue dans le cahier des charges de l'homologation, n'est absolument pas respectée sur ce point, ce qui nous conduit à vous demander les raisons qui ont poussé la direction du LIAD à ignorer ces deux clauses ? Dans quel délai comptez-vous vous mettre en conformité avec la réglementation et les exigences du cahier des charges pour permettre aux élèves de bénéficier des enseignements contractuels ?

Les programmes suivis sont ceux tels que définis au *Bulletin officiel* du ministère français de l'Éducation nationale. Néanmoins, comme d'ailleurs dans tous les établissements français, en France ou dans le monde, les enseignements sont régulièrement contextualisés, et ce sans que cela ne fasse l'objet d'une communication particulière aux familles. Par exemple, l'enseignement de la langue arabe est un enseignement langagier (vocabulaire, grammaire ...) mais qui fait également l'objet d'apports culturels – comme pour toutes les langues vivantes d'ailleurs. Ainsi, des auteurs ou des thématiques liés à l'Algérie sont abordés dans les cours de langue arabe. A titre d'exemple, le programme de 6e en section internationale prévoit que les élèves puissent parler de leur quotidien ; concrètement, les élèves contextualisent donc leur apprentissage sur la ville d'Alger, ce qui peut aussi prendre appui sur une visite de la Casbah ou de certains monuments de la ville. Il en est de même lorsque, au travers de la Journée Mondiale de la Langue Arabe, ou au travers des différentes fêtes culturelles du calendrier, des accents sont mis sur la culture traditionnelle, Yanayer, la cuisine algérienne ... En 5e, la découverte des dialectes arabes, et la comparaison avec le dialecte algérien sont des moments de travail sur l'Histoire ou la géographie algériennes. Cette logique se retrouve également au lycée, tout particulièrement pour les élèves scolarisés en BFI puisque l'enseignement Connaissances du Monde permet d'aborder la question du développement durable en Algérie, celle du patrimoine culturel et naturel ...

Sur la partie plus spécifiquement liée à l'histoire-géographie, dans le cadre des programmes des Section internationale du collège à la terminale, les enseignants doivent tenir compte des adaptations quant au pays hôte. Pour exemple, en Terminale, BFI, plusieurs chapitres qui traitent de la France sont adaptés à la question algérienne comme l'Algérie, une volonté de puissance maritime.

Nos voyages scolaires en Algérie sont des projets pédagogiques qui cherchent à valoriser l'histoire, la culture, les traditions avec l'idée de faire partager cet intérêt à l'ensemble de nos élèves, algériens et non algériens.

La liberté pédagogique permet aussi aux enseignants de pouvoir utiliser des exemples algériens comme en EMC où des travaux peuvent porter sur la place de la femme dans la société ou Bien la question de l'environnement en Algérie.

Enfin la classe à enjeux maritime, en seconde cette année (en 3e l'année dernière) produira cette année, un abécédaire sur l'Algérie maritime : une occasion pour les élèves de découvrir l'espace maritime algérien et ses impacts sur la culture Algérienne.

2- Il existe aujourd'hui des bourses sur critères sociaux attribuées exclusivement aux élèves de nationalité française. En référence à l'accord bilatéral, un dispositif de bourse devrait être mis en place pour tous les élèves méritants, sans condition de nationalité, pour l'ensemble des cycles scolaires n'ayant pas de ressources suffisantes pour le paiement des frais de scolarité. Pourquoi ce dispositif n'est-il pas appliqué ? Pour répondre à la nécessaire exigence de transparence, quand pensez-vous communiquer officiellement l'information aux familles ?

L'article 8 de l'accord bilatéral, auquel vous faites référence, prévoit en effet qu'un "dispositif de bourses est mis en place". Il ne prévoit pas en revanche qui doit le mettre en place. Il en ressort que chaque Etat est *a priori* libre de délivrer des bourses scolaires à ses ressortissants. C'est le cas avec les bourses mises en place par l'Etat français, avant ou après le baccalauréat. Par ailleurs, le dispositif *France Excellence Major* concerne les élèves qui ne sont pas Français, qui suivent un cursus exigeant en France après le baccalauréat et qui ont suivi un parcours marqué par l'excellence au lycée.

3- Par ailleurs, la question des rattrapages de cours non assurés fait encore débat au sein des familles. Nous relevons effectivement des absences excessives qui impliquent des retards considérables dans les apprentissages de nos enfants. Vous nous aviez informé que le point serait fait sur la coordination entre enseignants pour assurer une continuité pédagogique. Comme vous le savez, les remplacements se font encore de manière complètement anarchique sans véritable organisation et réflexion. Nous sommes à quelques jours de la fin du deuxième trimestre, vous pouvez comme nous l'avons fait, faire la comptabilité des compétences traitées pour vous rendre compte qu'il n'est plus possible, avec le temps imparti, de boucler les programmes de plusieurs niveaux. Étant entendu que votre argument concernant les programmes spirales ne répond en rien aux exigences des référentiels car il laisse entendre que des compétences non traitées cette année pourraient l'être les années suivantes. Le dispositif spiralaire a précisément pour vocation de traiter les mêmes compétences sur 3 années de suite avec des niveaux d'exigences différents et certainement pas de les répartir sur le cycle. Vous pouvez consulter les attendus de fin d'année pour chaque niveau. En conséquence, quelle stratégie sérieuse êtes-vous en mesure de proposer à nos enfants pour traiter les compétences exigibles par niveau avant la fin de l'année ?

Conformément aux engagements pris au dernier Conseil d'Établissement, un dispositif a été travaillé en Conseil pédagogique sur la question des remplacements de courte durée, dans une logique qualitative, pour effectivement améliorer la continuité pédagogique entre le remplaçant et le collègue remplacé. Ce dispositif va maintenant être diffusé et mis en place. Contrairement à la connaissance que vous semblez en avoir, le dispositif de remplacement n'a rien d'anarchique puisqu'il y a justement une réflexion pédagogique, une coordination entre les collègues concernés et une information claire et transparente des familles.

Concernant la mise en œuvre des programmes, effectivement importante, il convient de rappeler que vous ne pouvez, de facto, établir une comptabilité des compétences abordées par l'ensemble des professeurs et l'ensemble des classes, et ce ne serait-ce que parce que l'évaluation par compétences n'est en rien une obligation. Elle relève de la liberté pédagogique, en-dehors de la classe de 6e où les notes ne sont pas utilisées, et de la 3e où les compétences existent comme attestation d'un niveau d'atteinte des compétences en vue de la valorisation du contrôle continu à l'examen.

Quant à votre perception de ce qu'est la pédagogie spiralaire, nous ne pouvons que vous inviter à lire plus attentivement les ressources officielles, par exemple présentes sur Eduscol, qui expliquent qu'effectivement cette logique permet d'aborder une notion, une compétence sur toutes les années du cycle, permettant donc, de facto, même si ce n'est pas l'objectif principal, de revoir une notion une année, même si elle n'a pas été abordée par tous les élèves l'année précédente.

4- Lors de nos différentes rencontres, vous nous aviez fait part d'une réflexion concernant la « reconquête du mois de juin » et de propositions à venir pour la date de fin des cours. Dans quelques semaines, nous entamerons la dernière période de l'année et attendons toujours un retour. Pouvez-vous, dans la mesure du possible, nous présenter vos solutions, même partiellement satisfaisantes, pour répondre aux nombreux mécontentements sur cette question ?

Les inscriptions aux différents examens viennent d'être terminées, et ce depuis quelques jours seulement. Le service des examens entame donc depuis peu, en lien avec le Rectorat, l'expertise, jour par jour, des moyens humains et matériels à mobiliser pour honorer nos impératifs de centre d'examen. Une fois ce travail terminé, nous serons en mesure de proposer des éléments de continuité pédagogique durant cette période.

Notre souhait et notre objectif sont de proposer, notamment dans les petites classes, des temps de continuité pédagogique, malgré les examens. Cette ambition ne doit néanmoins pas se faire en opposition avec les examens. Pour ce qui des plus grands, et notamment des classes à examens, ce qui est priorisé est une logique d'accompagnement dans les révisions, possiblement en distanciel.

Pré-rentrée des enseignants	Lundi 1 <sup>er</sup> et mardi 2 septembre
Rentrée des élèves	Mercredi 3 septembre
Vacances d'automne	Du vendredi 24 octobre au samedi 8 novembre inclus
Vacances de fin d'année	Du vendredi 19 décembre au samedi 3 janvier 2026 inclus
Vacances d'hiver	Du vendredi 13 février au samedi 28 février 2026 inclus
Vacances de printemps	Du vendredi 17 avril au samedi 2 mai 2026 inclus
Dernier jour de classe	Mardi 30 juin 2026

septembre-25	octobre-25	novembre-25	décembre-25	janvier-26	février-26	mars-26	avril-26	mai-25	juin-25	juillet-25
1 lu	1 me 4	1 sa	1 lu 5,5	1 je	1 di 5,5	1 di 5,5	1 me 4	1 ve	1 lu 5,5	1 me
2 ma	2 je 5,5	2 di	2 ma 5,5	2 ve	2 lu 5,5	2 lu 5,5	2 je 5,5	2 sa	2 ma 5,5	2 je
3 me	3 ve	3 lu	3 me 4	3 sa	3 ma 5,5	3 ma 5,5	3 ve	3 di 5,5	3 me 4	3 ve
4* je 5,5	4 sa	4 ma	4 je 5,5	4 di 5,5	4 me 4	4 me 4	4 sa	4 lu 5,5	4 je 5,5	4 sa
5* ve 5,5	5 di 5,5	5 me	5 ve	5 lu 5,5	5 je 5,5	5 je 5,5	5 di 5,5	5 ma 5,5	5 ve	5 di
6 sa	6 lu 5,5	6 je	6 sa	6 ma 5,5	6 ve	6 ve	6 lu 5,5	6 me 4	6 sa	6 lu
7 di 5,5	7 ma 5,5	7 ve	7 di 5,5	7 me 4	7 sa	7 sa	7 ma 5,5	7 je 5,5	7 di 5,5	7 ma
8 lu 5,5	8 me 4	8 sa	8 lu 5,5	8 je 5,5	8 di 5,5	8 di 5,5	8 me 4	8 ve 8	8 lu 5,5	8 me
9 ma 5,5	9 je 5,5	9 di 5,5	9 ma 5,5	9 ve 7	9 lu 5,5	9 lu 5,5	9 je 5,5	9 sa 8	9 ma 5,5	9 je
10 me 4	10 ve	10 lu 5,5	10 me 4	10 sa 5,5	10 ma 5,5	10 ma 5,5	10 ve	10 di 5,5	10 me 4	10 ve
11 je 5,5	11 sa	11 ma 5,5	11 je 5,5	11 di 5,5	11 me 4	11 me 4	11 sa	11 lu 5,5	11 je 5,5	11 sa
12 ve	12 di 5,5	12 me 4	12 ve	12 lu 5,5	12 je 5,5	12 je 5,5	12 di 5,5	12 ma 5,5	12 ve	12 di
13 sa	13 lu 5,5	13 je 5,5	13 sa	13 ma 5,5	13 ve	13 ve 6	13 lu 5,5	13 me 4	13 sa	13 lu
14 di 5,5	14 ma 5,5	14 ve 6	14 di 5,5	14 me 4	14 sa	14 sa	14 ma 5,5	14 je 5,5	14 di 5,5	14 ma
15 lu 5,5	15 me 4	15 sa 5,5	15 lu 5,5	15 je 5,5	15 di 5,5	15 di 5,5	15 me 4	15 ve	15 lu 5,5	15 me
16 ma 5,5	16 je 5,5	16 di 5,5	16 ma 5,5	16 ve	16 lu	16 lu 5,5	16 je 5,5	16 sa	16 ma 5,5	16 je
17 me 4	17 ve	17 lu 5,5	17 me 4	17 sa	17 ma	17 ma 5,5	17 ve	17 di 5,5	17 me 4	17 ve
18 je 5,5	18 sa	18 ma 5,5	18 je 5,5	18 di 5,5	18 me	18 me 4	18 sa	18 lu 5,5	18 je 5,5	18 sa
19 ve 7	19 di 5,5	19 me 4	19 ve	19 lu 5,5	19 je	19* je 5,5	19 di	19 ma 5,5	19 ve	19 di
20 sa	20 lu 5,5	20 je 5,5	20 sa	20 ma 5,5	20 ve	20* ve	20 lu	20 me 4	20 sa	20 lu
21 di 5,5	21 ma 5,5	21 ve	21 di	21 me 4	21 sa	21 sa	21 ma	21 je 5,5	21 di 5,5	21 ma
22 lu 5,5	22 me 4	22 sa	22 lu	22 je 5,5	22 di	22 di 5,5	22 DOCUMENT DE TRAVAIL	22 lu 5,5	22 me	22 lu
23 ma 5,5	23 je 5,5	23 di 5,5	23 ma	23 ve	23 lu	23 lu 5,5	23 je	23 sa	23 ma 5,5	23 je
24 me 4	24 ve	24 lu 5,5	24 me	24 sa	24 ma	24 ma 5,5	24 ve	24 di 5,5	24 me 4	24 ve
25 je 5,5	25 sa	25 ma 5,5	25 je	25 di 5,5	25 me	25 me 4	25 sa	25 lu 5,5	25 je 5,5	25 sa
26 ve	26 di	26 me 4	26 ve	26 lu 5,5	26 je	26 je 5,5	26 di	26* ma 5,5	26 ve	26 di
27 DOCUMENT DE TRAVAIL	27 lu 5,5	27 je 5,5	27 sa	27 ma 5,5	27 ve	27 ve	27 lu	27* me 4	27 sa	27 lu
28 di 5,5	28 ma	28 ve	28 di	28 me 4	28 sa	28 sa	28 ma	28* je 5,5	28 di 5,5	28 ma
29 lu 5,5	29 me	29 sa	29 lu	29 je 5,5			29 di 5,5	29 me	29 lu 5,5	29 me
30 ma 5,5	30 je	30 di 5,5	30 ma	30 ve			30 lu 5,5	30 je	30 ma 5,5	30 je
	31 ve		31 me	31 sa			31 ma 5,5	31 di 5,5		31 ve

Annexe 2 - Projet d'Éducation à l'Orientation

	APO	SO1	SO2	Séquence d'observation milieu professionnel	Forum des métiers	Ressources mobilisées	Partenariats	Séjour d'immersion
Troisième	1h par quinzaine en classe entière (rétablissement cette année)	Du 24 au 28 novembre 24	19 au 23 janvier 2025	Fin janvier 2025	Début du 3e trimestre 2025	GPO collègue / Digipad à destination des enseignants PP et des parents.	Elles bougent pour l'orientation	
Seconde	1h par quinzaine à effectif réduit et variable			Juin 2025		Onisep service	Sces Po Aix Marseille	
Première				Incitation à réaliser un court stage dans le cadre de la préparation des procédures Parcoursup		Agora Monde	Cité internationale de Marseille Rennes Business School Ambassade des Etats-Unis Campus France	Séjour à Sciences Po Aix
Terminale						Eduscol		

### Annexe 3 – objectifs EDD du LIAD 2024-2025

2024-2025
OBJECTIFS fixés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élection et formation des éco-délégués</li> <li>• Améliorer le dispositif du tri plastique</li> <li>• Actions contre le gaspillage</li> <li>• Mettre en place le tri papier</li> <li>• Organiser des ateliers recyclage</li> <li>• Ateliers permaculture</li> <li>• Le jardin du Liad</li> <li>• Mettre en place la newsletter ÉcoLIAD</li> <li>• Mettre en place un moyen de coordination et de communication entre tous les éco-délégués</li> <li>• Lutter contre le gaspillage grâce à la sensibilisation et à la communication</li> <li>• Concours EDD de l'année toutes les classes</li> <li>• Vivre ensemble et respect de tous</li> <li>• Organisation d'une COP LIAD Lycée</li> <li>• Concours PhotODD Lycée</li> <li>• Défis ma petite planète (classes de collège)</li> </ul>

## Annexe 4 – Calendrier des Examens

### Mai 2025

Dates	Epreuves finales (BCG)	Type	Jurys	Epreuves anticipées session 2026	Type	Jurys	DNB	Type
13 ma	LVAB Espagnol - Opt° (DGEMC, Maths Exp., Compl.)	O	L				<b>Soutenance LIAD</b>	<b>O</b>
20 ma	EMCT	O	A					
21 me	EMCT	O	A					
22 je	EMCT - ACL (BFI)	O	A					
23 ve	EMCT - H-G (BFI)	O	L/A					
24 sa	EMCT	O	L/A					
25 di	EAFT (CD)	O						
27 ma	SNP 14h	E		SNP / LLCER 1 <sup>è</sup> 14h	E/O			
28 me	HG 8h - ES 14h	E						
29 je	GO Ci - BFI <b>oral</b> ACL (ASIBA)	O	L					
31 sa	Grand oral	O	L					

### Juin 2025

Dates	Epreuves finales (BCG)	Type	Jurys	Epreuves anticipées session 2026	Type	Jurys	DNB	Type
1 di	EOAFT	O	L					
2 lu	EOAFT - BFI <b>oral</b> Cdm	O	L					
3 ma	LV Arabe CO/CE/EE 8h - Espagnol 14h/ ECE PC	E		EMCP	O	L		
4 me	LV Anglais CO CE EE 8h - ECE SVT	E		EMCP (08h) - HG 14H	O/E	L		
5 je	GO > 15h30	O	L	ES 8h - LV Anglais 14h -15h30	E			
9 lu	GO	O	L	EOAFP	O	L		
10 ma	GO	O	L	LV Arabe 8h/ ESP ALL ITAL 11h - EOAFP	E			
11 me	Philosophie 08h - EMCT (ap-midi)	E						
12 je	EDS J1 - EMCT	E						
13 ve	EDS J2 - EMCT	E/O						
15 di	EMCT	O						
16 lu	EEAFT	O		EEAFP Ap midi	E		<b>Ci regroupés</b>	
17 ma	<b>(Oral LLCER)</b>	O		EOAFP (matin)	O	L/A	<b>Français - Maths</b>	E
18 me				EOAFP ap-midi	O	L/A	<b>HG - Sciences - LVE (Ci)</b>	E
19 je	GO LIAD - LVAnglais Oral	O	L/A	EOAFP LIAD + Ci	O	L/A	Fin numérisation copies	
20 ve	GO (LIAD & Ci) - LVAnglais Oral	O	L/A	EOAFP	O	L/A		
21 sa	Oral LLCER Ci	O	L	EOAFP matin	O	L/A		
22 di	Oral LLCER Ci	O	L					
23 lu	Oral LV Arabe	O	L/A					
24 ma	Oral LV Arabe - <b>Arrêt des notes 18h00</b>	O	L/A					
25 me	Oral LV Arabe (matin)	O	L/A	EMCP	O	L		
26 je				EMCP	O	L		
27 ve				EMCP	O	L		
28 sa				EMCP	O	L		
29 di				EMCP	O	L		
30 lu	Délib° 1er Gr. > publication des résultats						Délibérations du jury	

### Juillet 2025

Dates	Epreuves finales (BCG)	Type	Jurys
2 me	Epreuves de contrôle > Délibérat° 2nd Gr. > publicat° des résultats	O	L/A

### Annexe 5 – parcours linguistiques proposés aux futurs élèves de Seconde et Première en septembre 2025

choix	LVA	LVB	LVC
1	ANGLAIS	ARABE	ESPAGNOL
2	ANGLAIS	ESPAGNOL	ARABE
3	ANGLAIS	ARABE	
4	ARABE	ANGLAIS	ESPAGNOL
5	ARABE	ANGLAIS	

### Annexe 6 – horaires entre le 09 et le 27 mars au second degré

Matin	Horaires Habituel / Equivalence	Début	Fin
1	Horaire Habituel	08H00	09H00
	<b>Equivalence</b>	<b>07H53</b>	<b>08H43</b>
2	Horaire Habituel	09H00	10H00
	<b>Equivalence</b>	<b>08H46</b>	<b>09H36</b>
Récréation	<b>14 minutes 09H36 à 09H50</b>		
3	Horaire Habituel	10H00	11H00
	<b>Equivalence</b>	<b>09H53</b>	<b>10H43</b>
4	Horaire Habituel	11H00	12H00

Après midi	Horaires Habituel / Equivalence	Début	Fin
1	Horaire Habituel	13H00	14H00
	<b>Equivalence</b>	<b>12H32</b>	<b>13H22</b>
2	Horaire Habituel	14H00	15H00
	<b>Equivalence</b>	<b>13H25</b>	<b>14H15</b>
Récréation	<b>12 minutes 14H15 à 14H27</b>		
3	Horaire Habituel	15H00	16H00
	<b>Equivalence</b>	<b>14H30</b>	<b>15H20</b>
4	Horaire Habituel	16H00	17H00

	<b>Equivalence</b>	<b>10H46</b>	<b>11H36</b>			<b>Equivalence</b>	<b>15H23</b>	<b>16H13</b>
5	Horaire Habituel	12H00	13H00	4		Horaire Habituel	17h06	18h01
	<b>Equivalence</b>	<b>11H39</b>	<b>12H29</b>			<b>Equivalence</b>	<b>16h16</b>	<b>17h06</b>

**Fin de cours : 17h06**

**Pour le collège d'Oran :**

Séquences du matin	Séquences du matin	Fin du cours	Séquences de l'après-midi	Début du cours	Fin du cours
1	8H30	9H20	1	13h08	13H58
2	9H22	10H12	2	14h00	14h50
Récréation	10 minutes 10H12 à 10H22		Récréation 14 minutes 14H50 à 15h04		
3	10H24	11H14			
4	11h16	12h06			
Pause méridienne entre 12h06 et 13h06			3	15h06	15h56
			4	15h58	16h48
			<b>Fin de cours = 16H48</b>		

**Pour le collège d'Annaba :**

Séquences du matin	Début du cours	Fin du cours	Séquences de l'après-midi	Début du cours	Fin du cours
1	8h00	8h50	1	12h42	13h32
2	8h53	9h43	2	13h35	14h25
Récréation 10' 9h43-9h53			Récréation 10' 14h25-14h35		
3	9h56	10h46	3	14h38	15h28
4	10h49	11h39	4	15h31	16h21
Pause méridienne : 1h 11h39 – 12h39			<b>Fin de cours à 16h21</b>		